**Les charges (ou dépenses) :**

|  |  |
| --- | --- |
| CHARGES DIRECTES | |
| *CHARGES* | NATURE - EXEMPLES |
| **60 – Achats** |  |
| 601. Achats stockés matières premières et fournitures | Biens (matières premières et fournitures achetées dans le but d’être transformées avant d’être revendues ou consommées) : fournitures de bureau, petits équipements, produits d’entretien, ect. Aussi les marchandises acquises pour la mise en œuvre d’un projet ou d’un évènement particulier telles que  des « goodies » ayant vocation à être revendus dans le cadre de la récolte de fonds. |
| 606. Achats non stockés | Fournitures ayant la caractéristiques de ne pas être stockables : gaz, électricité, carburant… |
| **61 - Services extérieurs** |  |
| 611. Locations | Charges liées à l’usage d’un bien dont l’association n’est pas propriétaire : local, véhicule loué à l’année. Il s’agit des loyers versés au titre des locations immobilières ou mobilières et des charges du contrat de  location, telles que les taxes locatives et les impôts éventuellement remboursés au bailleur/propriétaire. |
| 612. Entretien et réparation | Par exemple : travaux d’entretien, comme la rénovation des peintures, ou de réparation d’un véhicule,  les frais de blanchissage et de nettoyage des locaux, etc. |
| 613. Primes d’assurance | Primes des contrats « multirisques » contre incendie, vandalisme, dégâts des eaux, vol, tempête, etc. pour les bâtiments et les biens ; des contrats des véhicules nécessaires à l’activité ; de responsabilité  civile au profit du personnel, des bénévoles ou des résidents pour réparer les dommages qu’ils causent. |
| 614. Documentation | Dépenses d’abonnement à des publications spécialisées ou achats d’ouvrages par exemple. Frais de  colloques, séminaires, conférences. |
| **62 - Autres services extérieurs** |  |
| 621. Rémunérations intermédiaires et  honoraires | Honoraires ou indemnités versés à des tiers et pour lesquelles il n’y a pas versement de charges sociales.  Sommes versées à des membres de professions libérales (avocats, experts comptables…) |
| 622. Publicité, publication | Les dépenses liées aux moyens et opérations de communications utilisés pour faire connaître votre activité/vos projets : frais d’annonces, d’imprimés, d’insertion, de catalogues et de publications diverses.  Frais engagés pour les foires et expositions. |
| 623. Déplacements, missions | Frais de déplacements ou de missions des salariés, volontaires et bénévoles *:* restaurant, hôtel, péage,  indemnités kilométriques, déménagement, etc. |
| 624. Services bancaires et autres | Charges de rémunération d’un service bancaire telles que les frais sur l’émission d’un emprunt. Les  intérêts payés sur un crédit sont des charges financières, et n’entrent pas dans cette catégorie. |
| 625. Divers – Cotisations | Cotisations versées, acquittées et liées à l’activité ; par exemple à un syndicat professionnel. |
| **63 - Impôts et taxes** |  |
| 631. Impôts et taxes sur rémunération | Taxe sur les salaires, contribution au fonds de développement pour l’insertion professionnelle des  handicapés |
| 632. Autres impôts et taxes | Taxe d’habitation (pour les seuls locaux non accessibles « au public ») ; Taxe foncière sur les biens  possédés par l’association |
| **64- Charges de personnel** | ***Sont principalement concernées les associations employeuses de salariés*** |
| 641. Rémunération des personnels | Rémunération principale brute des personnels, indemnités pour heures supplémentaires, congés payés,  primes, indemnités et avantages divers ; chèques repas ou déjeuner. |
| 642. Charges sociales | Cotisations sociales versées par l’association en tant qu’employeur à l’URSSAF, aux mutuelles, aux caisses  de retraites, à Pôle Emploi et aux autres organismes sociaux. Entrent aussi dans les charges sociales. |
| 643. Autres charges de personnel | Charges de personnel marginales telles que des indemnités versées à un stagiaire. |
| **65- Autres charges de gestion courante** | Redevance pour concession brevets; pertes sur créances irrécouvrables (subventions acquises annulées,  factures clients impayées), subventions attribuées par l’association, etc. |
| **66- Charges financières** | Les intérêts d’emprunt. Cela inclut également les pénalités de retard dans le paiement des échéances d’un crédit le cas échéant. Charges nettes résultant des cessions de valeurs mobilières de placement  lorsque celles-ci se traduisent par une moins-value |
| **67- Charges exceptionnelles** | Dépenses qui ont un caractère inhabituel, par rapport à l’activité ordinaire ou courante. *Exemple : une*  *amende pour excès de vitesse.* |
| **68- Dotation aux amortissements,**  **provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées** | Prise en compte de l’usure des biens de l’association inscrits à l’actif du bilan. Elle se calcule en fonction du prix d’achat et de sa durée d'utilisation. Exemple : si l'association a acquis un véhicule pour 20 000€ et que sa durée d'utilisation est de 5 ans, la dotation d'amortissement à comptabiliser annuellement  pendant 5 ans est de 20 000/5 = 4000 €. (en amortissement linéaire). |
| **69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés –** | Impôt sur les bénéfices pour les associations qui y sont soumises, y compris au taux réduit, sur les revenus du patrimoine des organismes sans but lucratif ; Participation des salariés aux résultats  (obligatoire si > 50 salariés) |

**Les produits ou (recettes) :**

|  |  |
| --- | --- |
| RESSOURCES DIRECTES | |
| *PRODUITS* | NATURE - EXEMPLES |
| **70. Vente de produits finis, de marchandises,** | Marchandises stockées ou non, revendues en l’état par l’association. Exemple :  vente d’articles aux couleurs de l’association (T-shirts, maillots, cabas, etc.) |
| **71. Prestations de services** | Services rendus et « facturés » par l’association à des tiers, des bénéficiaires, des adhérents, etc. Exemple : la « participation aux frais » pour conseils  juridiques d’associations de défense des droits ou pour représentations socio-  culturelles. |
|  |  |
| **74. Subventions d’exploitation**5 | Subventions publiques ou privées, de fonctionnement (y compris fonctionnement global de la structure). « Fonds à engager » reçus en vue d’une opération préalablement déterminée. Aide forfaitaire à l’apprentissage  de l’État. |
| 744. Commune(s), Communauté(s) de communes ou  d’agglomérations | Lister, identifier les collectivités sollicitées. Préciser le cas échant si co-  financement |
| 749. Aides privées | Subventions privées ne relevant pas des dons ni du mécénat d’entreprises (cf.  ci-dessous ligne *758.*) ; par exemple fonds provenant d’une fondation. |
| **75 – Autres produits de gestion courante** | Remboursements de frais au titre de la formation professionnelle ; redevances pour concessions, brevets, licences, etc. ; complément de rémunération des  personnes handicapées (E.S.A.T) |
| 756. Cotisations | Distinguer les cotisations avec et sans contrepartie (dans ce dernier cas -> dons : ci-dessous) |
| 757. Dons manuels - Mécénat | Distinguer si possible les dons affectés (à une cause ou un objet bien précis) et les non affectés. Dons provenant du Mécénat. |
| **76. Produits financiers** | Revenus et intérêts des différents placements (Livret A, actions, valeurs  mobilières de placement…). |
| **77. Produits exceptionnels** | Ne se rapportant pas à l’activité courante et normale de l’association : libéralités reçues (donations entre vifs et legs testamentaires) ; prix de cession des immobilisations ; quote-part de subventions d’investissement virée au  résultat de l’exercice |
| **78. Reprises sur amortissements, provisions** | Par exemple reprise d’une provision antérieurement passée en comptabilité et dont la charge devient certaine, effective et définitive. Ou reprise des  amortissements lors de la vente d’un bien immobilisé inscrit à l’actif. |
| **79. Transfert de charges** | Le transfert de charges permet de neutraliser une charge d’exploitation  comptabilisée en cours d’exercice, par exemple pour la rattacher à l’exercice  suivant. |

## Les contributions volontaires :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**  *La comptabilisation des charges et des produits de classe 8*  *n’a pas d’incidence sur le résultat (bénéfice/perte)* | | | |
| **86 - Emplois des contributions volontaires en nature** |  | **87 - Contributions volontaires en nature** | Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association. |
| 860 - Secours en nature | Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de  personnel… | 870 - Bénévolat (et personnel mis à disposition) |
| 861 - Mise à disposition  gratuite de biens | Mise à disposition de locaux ou de matériel… | 871 - Prestations en  nature |
| 862 - Prestations | Prestations juridiques ou de communication, plateforme  téléphonique offerte… |  |
| 864 - Personnel bénévole | Tout temps donné  gracieusement. | 872 - Dons en nature |
| **Les emplois des contributions volontaires en nature (charges 86) et les contributions volontaires en nature (produits 87) doivent être équilibrés, les montants des deux totaux doivent donc être égaux.** | | | |

**LES AVOIRS EN BANQUE**

**Doit apparaître toute sommes en banque, quel que soit le livret ou le compte sur lequel les sommes sont placées.**